

Stratégie d'entreprise

Les processus stratégiques

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Activités

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée des activités.

- 1. La stratégie délibérée repose sur le hasard ?**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 2. La planification stratégique vise à positionner l'entreprise sur le long terme ?**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 3. La stratégie émergente consiste en un processus planifié et rationnel ?**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 4. La stratégie délibérée repose sur l'analyse des décisions passées pour envisager les décisions futures.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 5. La stratégie d'entreprise peut être imposée en externe par :**
 - a. Les acteurs publics
 - b. Les concurrents
 - c. Les salariés

Exercice

Consigne

Classez les mots ci-dessous, en fonction qu'ils renvoient à la stratégie délibérée ou à la stratégie émergente : Vision rationnelle ; Dimension opérationnelle ; Hasard ; Planification stratégique ; Court terme ; Environnement instable ; Environnement stable ; Long terme ; Souplesse ; Vision analytique ; Processus intentionnel.

Stratégie délibérée	Stratégie émergente
Vision rationnelle	Environnement instable
Vision analytique	Dimension opérationnelle
Processus intentionnel	Hasard
Planification stratégique	Court terme
Environnement stable	Souplesse
Long terme	

Références

Comment citer ce cours ?

Stratégie d'entreprise, Denis Chabault, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.